



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Dimanche 14 avril 2013

Hôtel Ambassadeur

162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 2P5

Sans frais : 1 888 LA FAUNE
Téléphone : 418 878-8901
Télécopieur : 418 878-8980





RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Samedi 13 avril 2013
Hôtel Ambassadeur

Table des matières

	Page
Mot du président	5
1. DOSSIERS PÊCHE	7
1.1 Fête de la pêche.....	7
1.2 Accès aux plans d'eau.....	7
1.3 Le bar rayé continue sa fulgurante croissance dans le fleuve Saint-Laurent	7
Tableau 1: Captures de bars rayés enregistrées par le réseau de suivi depuis 2004	8
1.4 Perchaude au lac Saint-Pierre.....	9
1.5 Modification de la limite de prise et de possession pour la truite arc-en-ciel	9
1.6 Révision de la gestion des populations de touladis au Québec.....	10
1.7 Esturgeon jaune : possibilité d'inscription à la liste de la Loi sur les espèces en péril.....	12
1.8 Le saumon sous la loupe du COSEPAC	12
1.9 Poissons appâts	13
2. DOSSIERS CHASSE	14
2.1 Campagne publicitaire La Chasse.....	14
2.2 Partage du territoire de chasse	17
2.3 Comité sauvagine : nouvelles pour les sauvaginaires.....	17
2.4 Changements réglementaires; refus temporaire pour la chasse au lynx.....	18
2.5 Caribou; maintien de mesures de gestion inéquitable.....	19
2.6 Caribou Ungava.....	20



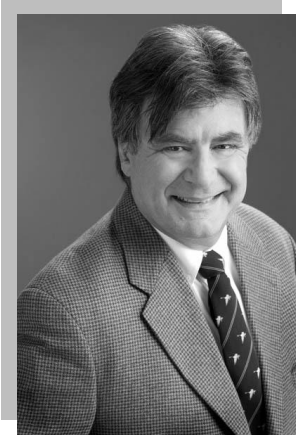
2.7 Cerf de Virginie; application échelonnée des mesures de gestion	20
2.8 Restriction sur la taille légale des bois de cerf de Virginie.....	20
2.9 Petit gibier, mise en œuvre du plan de mise en valeur.....	21
2.10 Nouveau plan de gestion de l'orignal.....	22
2.11 Dindon sauvage; un créneau de chasse à développer.....	23
Tableau 2 : Nombre de permis vendus pour la chasse au dindon et nombre de dindons récoltés par la chasse entre 2008 et 2011.....	24
2.11.1 Programme de relocalisation.....	24
3. DOSSIERS GÉNÉRAUX	25
3.1 Le chat domestique : une espèce sous surveillance	25
3.2 Maladie débilite chronique : nouvelle réglementation.....	26
3.3 Gaz de schiste.....	26
3.4 Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable	27
3.5 La salle d'exposition	28
4. ACTIVITÉS ANNUELLES ET AUTRES PROGRAMMES.....	29
4.1 Fauniquement femme Latulippe	29
4.2 Les salons	29
4.3 Le souper-bénéfice d'Héritage faune.....	29
5. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES	30
6. ARMES À FEU	30
6.1 Registre des armes à feu	30
7. NOUVEAUTÉS	32
7.1 Boîte à outils.....	32
7.2 Réinvestissement dans le domaine de la faune	32
7.2.1 Mise en ligne du document Valeurs et éthique du chasseur québécois	33



7.2.2	Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage	33
7.2.3	Collecte des données dans les régionales et Carte interactive d'accès aux plans d'eau	33
7.2.4	Campagne Image de la chasse – Volet 4.....	34
7.2.5	Zone Chasse	34
7.3	Internet : section multimédias.....	35
8.	REMERCIEMENTS.....	36
8.1	Les administrateurs de la Fédération	36
8.2	Les employés	37



Mot du président



Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir, pour une sixième année consécutive, de vous présenter ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Deux mille douze (2012) fut une année bien remplie pour le bureau de direction, le conseil d'administration, les employés, et aussi pour les bénévoles de la FédéCP.

L'année 2012 fut marquée par la réalisation et la continuité de nombreux projets d'envergure. Plusieurs à saveur technologique ont d'ailleurs permis d'inscrire la FédéCP au goût du jour et de positionner le domaine faunique comme moderne et à l'affût de la relève. Grâce au programme de réinvestissement du MRNF (MDDEFP depuis les élections en septembre 2012) dans le domaine de la faune, des projets prioritaires pour la FédéCP, ses membres et les instances gouvernementales ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation.

La FédéCP a ainsi pu réaliser une salle d'exposition sur la chasse et la pêche à même son siège social, a fait produire de nouvelles capsules vidéos de promotion de la chasse, a terminé la mise en œuvre d'une carte unique interactive d'accès aux plans d'eau pour les pêcheurs, a développé une application mobile pour iPhone très prisée des chasseurs et a finalement complété l'insertion de documents pertinents pour les associations et les régionales sur la boîte à outils version web. Une section multimédia a également vu le jour sur le site de la FédéCP.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs autres dossiers d'importance, dont celui du registre canadien des armes longues, qui a finalement été aboli. Nous avons aussi travaillé avec le gouvernement à la préparation du plan de gestion du touladi et continué à



défendre les intérêts des chasseurs de caribous. Nous avons complété notre programme de relocalisation du dindon sauvage et travaillé à avancer l'aménagement du Boisé héritage faune.

Il me fait donc plaisir de vous présenter tous ces thèmes et plusieurs autres qui ont été abordés au cours de la dernière année sous forme de résumé, de manière à vous informer des réalisations de votre Fédération. Vous serez à même de constater que la FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2012.

Je ne pourrais passer sous silence le travail valeureux et énergique des bénévoles qui œuvrent au sein de la Fédération. Leur dévouement, leur dévotion et leur volonté de faire dans le maintien et la perpétuation des activités de chasse et de pêche sont remarquables.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre implication personnelle et indispensable à notre but commun.

Pierre Latraverse

Président

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs



1. DOSSIERS PÊCHE

1.1 Fête de la pêche

Après une treizième année d'existence et des milliers de citoyens québécois initiés à la pêche sportive, la campagne promotionnelle de la Fête de la pêche mise sur pied autrefois par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune continue de gagner en popularité. Ce sont généralement les associations de chasse et de pêche membres de la Fédération qui participent à l'initiation de nouveaux pêcheurs, par des activités de pêche et d'éducation sur la faune et les habitats aquatiques. Mentionnons que trois associations membres de la Fédération se sont mérité la bourse qu'elle donne à l'occasion d'activités de la Fête de la pêche. Il s'agit de :

- Club Chasse & Pêche les « mousquetaires » inc.
- Association sportive Chapecamp
- Association de chasse et pêche de CATSHALAC

En réalisant une activité d'initiation à la pêche qui s'inscrit dans le cadre de la Fête de la pêche, les associations participantes couraient la chance de remporter une bourse de 500 \$. La Fédération va réitérer ce programme de bourse en 2012.

De ce fait, nous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (www.fedecp.com). Cliquez sur l'onglet de la *fondation* et par la suite, rendez-vous dans la section des *bourses*.

1.2 Accès aux plans d'eau

Depuis déjà plusieurs années, la Fédération constate la malheureuse tendance à la privatisation des milieux naturels aquatiques par les municipalités, qui souhaitent réserver à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires. La FédéCP entend continuer à dénoncer ce retour à l'époque des clubs privés et à travailler à assurer un accès équitable pour tous aux lacs et aux rivières du Québec.

À cet effet, la FédéCP a travaillé sur un projet qui a débuté en 2012 et qui s'est terminé en 2013, c'est-à-dire la carte interactive d'accès aux plans d'eau. Armée d'une multitude de bénévoles, les régionales de la Fédération ont enregistré près de 1600 points d'accès avec coordonnées GPS. Vous pouvez voir le résultat final à l'adresse *allonspecher.com*.

1.3 Le bar rayé continue sa fulgurante croissance dans le fleuve Saint-Laurent

L'Opération Renaissance, dont l'objet principal était d'ensemencer des bars rayés dans le fleuve Saint-Laurent afin de reconstituer la population, a débuté en 2002. Afin de suivre l'évolution de



cette population, le ministère des Ressources naturelles (MRN) maintient chaque année un réseau de suivi principalement composé de pêcheurs commerciaux qui possèdent des engins de pêche fixes dans la région du Bas-St-Laurent. C'est à partir des informations recueillies par ce réseau qu'il a été possible de déterminer, dès 2008, que le bar se reproduit naturellement dans le fleuve. En 2012, ce sont 6 778 spécimens qui y ont été observés. Si on ajoute à ces derniers les observations rapportées par les pêcheurs sportifs et autres sources, ce sont 7 735 bars qui ont formellement été identifiés. Si on considère aussi que plusieurs pêcheurs sportifs en capturent et les remettent tout simplement à l'eau sans le rapporter de façon officielle, il est tentant d'affirmer que le bar se trouve par dizaines de milliers dans le fleuve.

Tableau 1: Captures de bars rayés enregistrées par le réseau de suivi depuis 2004

Année	Pêche commerciale	Pêche récréative	Autres provenances	Total
2003	2	1	0	3
2004	11	3	13	27
2005	29	1	1	31
2006	108	0	18	126
2007	119	2	109	131
2008	147	8	56	211
2009	58	6	79	143
2020	1 414	34	221	1 680
2011	5 418	73	237	5 760
2012	6778	319	638	7 735
TOTAL	14084	447	1372	15847

Par ailleurs, une entreprise comme l'*Opération Renaissance* est une occasion pour les scientifiques de mettre sur pied des projets de recherche afin d'affiner leurs connaissances sur ce poisson ou de tester de nouvelles techniques d'investigation. L'été dernier, M. Olivier Morissette, étudiant à la maîtrise à l'Université du Québec à Chicoutimi, a utilisé une technique novatrice pour étudier la composition chimique des otolithes de jeunes bars pour déterminer leur lieu de naissance. Les otolithes sont de très petits osselets contenus dans l'oreille interne des poissons qui présentent des anneaux de croissance similaires à ceux utilisés pour déterminer l'âge des arbres. Lorsqu'un jeune poisson séjourne dans un secteur du fleuve, certains composants de l'eau de ce secteur marquent de façon définitive ces anneaux de croissance. Ainsi, on peut procéder à des analyses et déterminer quel secteur du fleuve un poisson donné a fréquenté et à quelle période il l'a fait.



Monsieur Morissette a donc procédé à des analyses chimiques sur les otolithes de 54 jeunes spécimens âgés d'un an, capturés dans le Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et l'anse Sainte-Anne à La Pocatière. Pour l'instant, les résultats préliminaires démontrent que les petits bars présentent des différences dans la composition de leurs otolithes, donc qu'ils ont occupé des secteurs distincts d'eau douce, d'eau saumâtre et d'eau salée du fleuve au cours de leurs quelques mois de vie. La composition chimique de leurs otolithes démontre même que ces jeunes poissons seraient nés dans des secteurs distincts du fleuve. En somme, l'étude de Monsieur Morissette permet de confirmer deux éléments extrêmement intéressants : qu'il y a bien une reproduction naturelle du bar rayé dans le Saint-Laurent, tel que cela avait aussi été révélé par des échantillonnages précédents réalisés par le ministère des Ressources naturelles du Québec, et que les jeunes bars sont venus au monde dans différents lieux du fleuve, ce qui laisse deviner la présence de plusieurs frayères.

1.4 Perchaude au lac Saint-Pierre

La FédéCP a demandé en 2012 au gouvernement provincial de procéder à l'arrêt de la pêche commerciale à la perchaude dans le secteur en aval du pont Laviolette ce, jusqu'à Gentilly, et d'y appliquer le moratoire de cinq ans prévu dans les recommandations scientifiques formulées en 2011. Il était inconcevable de permettre la pêche commerciale dans ce secteur adjacent au lac Saint-Pierre alors que des études avaient démontré la tendance à la baisse de la population de perchaudes s'y trouvant, d'autant plus que la pêche sportive de la perchaude est sous le coup d'un moratoire au lac Saint-Pierre. L'annonce de la fermeture a finalement été annoncée en février 2013.

Par ailleurs, la FédéCP a appuyé la requête de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFCLSP), qui demande un retour de la pêche d'hiver, avec une limite de cinq perchaudes par pêcheur, afin de maintenir au minimum l'activité économique générée par cette activité. Cette pêche serait possible à partir de la quinzaine de tonnes de perchaudes qui est dorénavant épargnée par le contrôle par abattage du cormoran à aigrette, qui a été effectué à la suite des pressions de l'AFCLSP, de la FédéCP et de la Fédération des pourvoires du Québec (FPQ).

Finalement, la FédéCP a appuyé la pétition pour le retour de la pêche d'hiver initiée par l'AFCLSP, qui a pour but de sensibiliser le gouvernement à la situation. La Fédération suivra la situation et fera les représentations nécessaires pour démontrer l'importance du maintien de cette activité dans ce secteur.

1.5 Modification de la limite de prise et de possession pour la truite arc-en-ciel

En 2009, Héritage faune accordait à Madame Isabelle Thibault, étudiante à l'université Laval, une bourse pour l'aider à tracer le portrait de la distribution de la truite arc-en-ciel au Québec. Son constat est éloquent. Il démontre que le gouvernement doit intervenir pour préserver certaines espèces indigènes de la présence de cette dernière.



À l'origine, la truite arc-en-ciel vivait à l'état sauvage dans les eaux côtières du Pacifique Nord. Mais, constatant qu'elle était une bonne candidate pour l'introduction dans de nouveaux milieux et pour la pisciculture, elle a depuis un peu plus d'une centaine d'années été introduite dans plus de 100 pays à travers le monde. Au Québec, on introduisait les premiers œufs en 1893, puis on procédait aux premiers ensemencements dans les Cantons de l'Est en 1916, pour en arriver en 2010 à un total de 259 plans d'eau et 432 étangs ensemencés! Dès 1988, on observait la truite arc-en-ciel dans une cinquantaine de rivières à saumon et elle se reproduisait dans une dizaine de celles-ci.

Des problèmes sérieux sont toutefois associés à la présence de la truite arc-en-ciel, qui s'impose comme une espèce compétitrice pour certaines espèces d'intérêt sportif, en particulier l'omble de fontaine et le saumon Atlantique. Le caractère invasif de ce poisson est bien documenté à travers le monde et on constate qu'elle peut provoquer le déplacement, la diminution, voire même l'extinction de populations indigènes. À un tel point qu'elle est considérée comme l'une des 100 espèces non indigènes les plus néfastes du monde.

Concluant qu'elle risque de porter un dur coup aux activités économiques basées sur la pêche sportive de l'omble de fontaine et du saumon, le secteur faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a préparé en 2012 un plan d'action ayant comme objectif d'établir un meilleur contrôle de cette espèce. Les objectifs qui seront poursuivis seront d'accroître les connaissances sur l'espèce, revoir le cadre de gestion des ensemencements, ainsi que de prendre des mesures pour faire diminuer, voire éliminer certaines populations.

Pour les pêcheurs sportifs, cela signifie qu'on assistera à l'élimination des limites de prises et de possession dans les zones de pêche où son ensemencement est interdit ainsi que dans le fleuve (zone de pêche 21), et à une application des mêmes limites que celles de l'omble de fontaine dans les zones de pêche où son ensemencement est autorisé. On devrait aussi voir apparaître des campagnes d'éducation et de sensibilisation au cours des prochains mois.

1.6 Révision de la gestion des populations de touladis au Québec

Parmi les espèces vedettes de la pêche sportive au Québec se trouve le touladi. Cette espèce n'est pas celle qui est la plus pêchée au Québec, mais de nombreux amateurs en font leur cible de prédilection et consacrent beaucoup de temps et d'argent à sa poursuite. Le touladi est un adversaire particulier qui exige stratégie de la part des pêcheurs. Environ, 670 000 touladis sont capturés chaque année. De ce nombre, 57 % seront remis à l'eau. En tout, 70 000 pêcheurs consacreront 625 000 jours-pêche et 90 millions de dollars, soutenant ainsi l'équivalent de 1250 emplois.

Les scientifiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont récemment décidé de revoir la gestion de ce poisson afin d'en tirer le meilleur bénéfice économique possible. Le chemin pour y arriver passe par une amélioration des populations,



indigènes ouensemencées, qui présentent de bons potentiels, et la protection des populations natives.

En somme, on désire redéfinir les objectifs de gestion du touladi et faire le portrait de l'état de l'espèce au Québec. En outre, on souhaite doter la province d'un réseau de suivi stable et plus large et évaluer l'impact des ensemencements dans les lacs où l'on retrouve des touladis indigènes. On espère revoir les modalités de gestion pour 2014.

Ceux qui connaissent un peu cette espèce savent que sa biologie est particulière et qu'on ne peut espérer des augmentations de populations comme lorsqu'on agit sur l'omble de fontaine. Le touladi a besoin de grands lacs aux eaux claires, fraîches et bien oxygénées. Il trouve dans ces eaux les zones distinctes qui permettent aux adultes et aux juvéniles de trouver leurs conditions de croissance. Les jeunes exploitent effectivement des zones plus profondes que les adultes, là où ils en éviteront la prédation. La particularité pour ce poisson est la suivante : il a une maturité sexuelle tardive qu'il atteint entre cinq et sept ans pour le mâle et entre six et huit ans pour la femelle. Cela peut aller jusqu'à 10 à 14 ans dans le nord. Sa fécondité est moyenne, avec une production de 800 à 2 600 œufs/kg de poids. Par ailleurs, le touladi peut être affecté par l'eutrophisation des lacs, les marnages importants et la pêche sportive.

Les outils qui seront utilisés pour améliorer la situation du touladi demeureront en gros les mêmes que ceux utilisés présentement. On entend maintenir l'actuel programme d'ensemencement, voir le bonifier, afin d'atteindre des objectifs de conservation et mise en valeur. Il sera toutefois modifié pour mieux répondre aux besoins biologiques et de gestion. D'ailleurs, on sait maintenant que l'apport des ensemencements quant à la reproduction naturelle est plutôt mitigé et que les impacts négatifs sur les populations natives sont souvent importants. Il faudra donc que les ensemencements répondent à des conditions bien précises, dont celle de préserver l'intégrité génétique des populations. L'objectif et l'échéancier de tout ensemencement devraient être définis et mesurables.

La pêche d'hiver au touladi pourrait être interdite dans les lacs faisant l'objet d'ensemencement de mise en valeur, voire interdite pour toutes les espèces dans les lacs en repeuplement ou pour protéger ceux qui supportent des populations indigènes. Une pêche sur les autres espèces que le touladi pourrait être maintenue dans le nord du Québec. En ce qui concerne la réglementation générale, la FédéCP demande que les limites de prises et de possession de trois poissons soient maintenues dans le nord du Québec, alors que le ministère propose une uniformisation à deux touladis sur l'ensemble de la province. Et, alors que le gouvernement suggère de conserver une taille minimum de récolte, qui variera de 45 à 60 cm selon les secteurs, la FédéCP souhaite qu'aucune limite de taille ne soit imposée pour le nord.

Selon le responsable du dossier touladi pour la FédéCP, Monsieur André Poulin, l'état actuel des populations de cette espèce au Québec est quand même acceptable et tend à s'améliorer. Plusieurs populations devraient même atteindre l'équilibre dans une quinzaine d'années. Si toutefois un jour la circulation des pêcheurs dans ces secteurs devenait plus intense et que la



pression de pêche sur le touladi devenait plus importante, il serait alors pertinent d'envisager des mesures de protection plus sévères. Il pourrait aussi être envisagé d'explorer de nouvelles avenues de gestion des territoires, par exemple par la Sépaq, afin d'assurer la protection d'espèces fauniques telles que le touladi.

1.7 Esturgeon jaune : possibilité d'inscription à la liste de la Loi sur les espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* comporte des dispositions qui peuvent être très sévères pour lutter contre les menaces qui pèsent sur les espèces animales et végétales du territoire du Canada pour favoriser le rétablissement des espèces en péril.

En regard de cette loi, la FédéCP se retrouve devant une situation où la pérennité d'un créneau de pêche sportive risque de disparaître. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue présentement la possibilité d'inscrire l'esturgeon jaune à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, ce qui risque d'en interdire toute pêche.

Pourtant, il semble bien que ce soit la pêche commerciale dans les eaux intérieures, la dégradation des eaux par le secteur industriel et agricole, la perte d'habitats par le développement en milieux humides et la construction de barrages et autres qui sont responsables du déclin de l'esturgeon. C'est pourquoi les pêcheurs sportifs redoutent de devoir payer chèrement la note pour une situation dont ils ne sont que peu, ou pas responsables.

La FédéCP souhaite que les pêcheurs sportifs du Québec puissent continuer à pêcher l'esturgeon jaune. Ceci est appuyé par le fait que, comme mentionné dans les documents d'Environnement Canada, certaines populations sont considérées comme autosuffisantes et « qu'on remarque que certaines sous-populations sont en croissance depuis la mise en place d'initiatives d'amélioration de l'habitat et d'une meilleure application des pratiques de pêche durables ». La FédéCP a exprimé ses opinions au COSEPAC et il est à souhaiter que ses commentaires soient bien reçus.

Quant au gouvernement du Québec, il a soumis son désaccord pour une protection de la population du fleuve considérant que ce poisson y est bien répandu, que de nombreuses frayères y sont retrouvées dont plusieurs ont fait l'objet d'aménagements. Le MDDEFP propose plutôt une exploitation sportive avec imposition d'une gamme de taille permettant une protection du stock reproducteur. Par ailleurs, la FédéCP s'attend au retour de la pêche d'hiver de ce poisson.

1.8 Le saumon sous la loupe du COSEPAC

C'est en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* que le ministère des Pêches et Océans procède présentement à une consultation sur la possibilité d'inscrire les populations de saumons du Québec sur la liste des espèces en péril du Canada. L'inscription des populations de saumon du Québec sur cette liste comporte un certain nombre d'implications comme l'interdiction de la pêche, qu'elle soit récréative ou commerciale. L'inscription est valable pour une période de 5 à 10 ans avant que ne soit réévalué le statut d'une population.



Si la décision d'inscrire le saumon du Québec sur la liste des espèces en péril était prise, le saumon d'Anticosti serait classé dans la catégorie « population en voie de disparition », ce qui se traduirait par la fermeture de la pêche. Quant aux populations du reste du Québec, elles seraient classées dans la catégorie « population dont l'état est préoccupant », ce qui permettrait tout de même une exploitation.

Comme dans le cas de l'esturgeon, la FédéCP ne met pas en doute le caractère indispensable de la *Loi sur les espèces en péril*, mais dans le cas du saumon, elle s'inquiète des impacts socio-économiques de sa mise en application. Elle estime que la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et le gouvernement du Québec ont déjà mis en place des mesures de gestion qui semblent adéquate.

Les populations de saumon du Québec sont présentement gérées de façon unique à chaque rivière, ce qui permet une ouverture ou une restriction de la pêche selon l'état des stocks. En réalité, la plus grande part des rivières du Québec sont ouvertes avec des restrictions plus ou moins sévères alors que plusieurs sont fermées à toute forme de pêche sportive. Cette façon de faire est probablement plus adéquate que celle de traiter l'espèce selon un grand territoire géographique. La principale menace qui pèse actuellement sur les populations de saumons est, de l'avis général des scientifiques, la mortalité naturelle en mer qui s'est accrue de façon très importante au cours des 20 à 30 dernières années. Pour l'instant, il est impossible de lutter contre ce phénomène qui pourrait être relié aux changements climatiques à l'échelle de l'Atlantique Nord.

La FédéCP transmettra son avis au sujet de l'inscription du saumon sur la liste des espèces en péril à Pêches et Océans Canada dans les prochaines semaines.

1.9 Poissons appâts

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs avait au cours de 2012 décidé de laisser tomber la participation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à la campagne médiatique qu'il s'appropriait à mettre en branle au sujet de l'utilisation des poissons appâts. Ce litige provenait du fait que la FédéCP demandait, pour participer à cette campagne, qu'elle cible uniquement les pêcheurs sportifs, particulièrement ceux qui utilisent des poissons appâts, et non l'ensemble de la population.

Selon l'avis de la FédéCP et du responsable de ce dossier, Monsieur André Poulin un affichage non ciblé transmettra aux citoyens connaissant mal la pêche sportive le faux message prétendant que cette activité est source de problèmes d'ordre biologique et en ternira l'image. Malgré les appréhensions de la FédéCP, le MDDEFP a tout de même décidé de procéder à une diffusion large par le biais du réseau publicitaire intérieur Zoom Media. La FédéCP s'est trouvée choquée et déçue que le MDDEFP écarte l'objectif de rejoindre directement les pêcheurs sportifs pour les inciter à faire un choix judicieux de leurs leurres de pêche, et de les informer au sujet de la nouvelle réglementation qui interdira, à partir de 2013, l'utilisation de poissons appâts vivants l'été, règle avec laquelle la FédéCP est toutefois d'accord.



Il faut éviter les actions médiatiques pouvant porter préjudice à l'image des activités de prélèvement. Rappelons-nous le tort que le dossier de l'enregistrement des armes à feu a causé aux chasseurs qui sont devenus des « criminels en puissance ». Pour la FédéCP, les gens peu au fait de la réalité de la pêche sportive avec poissons appâts qui seront rejoints par la campagne risquent de décoder que la pêche sportive est une activité aux risques environnementaux importants. La FédéCP travaille avec acharnement à la promotion de la pêche sportive. Dans les circonstances, la décision de ne pas donner son aval à une action médiatique non ciblée risquant de nuire à l'image du pêcheur sportif allait de soi.

Qui plus est, la FédéCP travaille avec ses partenaires fauniques, ainsi qu'avec Faune Québec, à élaborer toutes sortes d'initiatives afin de donner une image positive et moderne des activités de prélèvement faunique. Une campagne médiatique non ciblée au sujet des poissons appâts apparaît comme une note discordante à l'ensemble de ces travaux.

Par ailleurs, la Fédération a récemment pris connaissance du document « Importation au Québec de poissons appâts morts : Procédure pour l'octroi de permis et conditions à respecter ». À la lecture du document, il a été constaté que l'octroi des permis d'importation sera effectué par les directions régionales du MDDEFP. Pourtant, lors des discussions qui sont survenues par le passé, il avait été aussi prévu que la décision finale d'accorder un permis émis à des fins scientifiques, d'éducation et de gestion (SEG) revienne à la sous-ministre associée à Faune Québec, de façon à uniformiser les règles pour la province en entier. Ainsi, des décisions régionales discrétionnaires et trop différentes entre elles seraient évitées. En conséquence, la FédéCP a demandé de réviser la position présentée dans le document par l'obligation, pour un importateur de poisson appâts, de soumettre sa demande à la sous-ministre associée à Faune Québec.

2. DOSSIERS CHASSE

2.1 Campagne publicitaire La Chasse

Une première année de campagne d'image, ayant pour signature « La Chasse », a vu le jour en 2008 avec pour objectifs de modifier les perceptions envers la chasse, de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs et de contribuer au repositionnement de la chasse. Les résultats de cette première campagne furent des plus positifs. Celle-ci a généré des retombées médiatiques inespérées tant par la couverture (articles et entrevues dans la presse imprimée et électronique) que par l'accueil favorable au message. La création a remporté un prix (catégorie magazine) au concours Créa d'Infopresse. Lors du deuxième volet, tenu à l'automne 2010 sous le thème « La chasse est un art », nous avons anobli la chasse et exploité une stratégie interactive et de relations publiques. La Fédération a aussi tenu un troisième volet en 2011, sous les thèmes accrocheurs « Parlez-en à votre psy », « Parlez-en à votre conseiller matrimonial » et « Parlez-en à votre diététiste ». Ce dernier a connu le succès espéré grâce à des placements web et une campagne de mots clés stratégiques.



Notre campagne s'est constamment adaptée aux nouvelles réalités de la consommation en médias, ainsi qu'aux nouvelles limitations des ministères en matière de publicité. Pour la Fédération, les résultats de ces trois volets de campagne prouvent un intérêt de la population pour la chasse et se veut un excellent indice d'acceptabilité. Alors que tous les acteurs fauniques reconnaissent qu'un déclin du nombre de chasseurs sera inévitable dans les années à venir (vieillesse de la tranche de population de chasseurs la plus importante, soit les baby-boomers), que les études démontrent que la population accepte ce loisir et que certains seraient prêts à s'y adonner, nous considérons primordial de continuer les efforts de promotion tels que réalisés dans les trois premiers volets de la campagne. De plus, nous croyons qu'afin de réaliser un quatrième volet à la hauteur des attentes, de créer un effet de nouveauté en renouvelant le message, d'assurer une continuité et une présence sur la scène médiatique, une nouvelle stratégie devait inévitablement être mise de l'avant pour 2012.

À ce titre, la Fédération a fait produire en 2011, grâce au soutien financier du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, une série de quatre capsules vidéo-portraits faisant la promotion de la chasse envers la relève. Sous le thème « Pourquoi la chasse? », les capsules sont disponibles en format 1m30 et en format pub télé de 30 secondes, tant en français qu'en traduction, sous-titrées en anglais. Celles-ci ont été lancées, par l'entremise du site *pourquoichasser.com* en février 2012. Depuis ce jour, elles ont connu un succès inespéré, tant dans les médias sociaux que par les consultations directes sur le site *pourquoichasser.com*.

La Fédération, alliée de son partenaire de toujours dans le dossier d'image de la chasse, la firme Côté Fleuve, a donc fait produire quatre capsules. Ce projet visait donc l'élaboration d'une stratégie de communication visant à mettre de l'avant les capsules vidéos produites en 2011 afin de modifier les perceptions envers la chasse et de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs.

Cible média prioritaire :

Adultes 25-49 ans, adeptes d'activités récréatives liées à la faune et à la nature, disposés à vivre une nouvelle expérience plus intense, plus vraie et plus riche, en relation avec soi, les autres, la faune et la nature.

Stratégie générale de la phase 1 : Investir dans une toute nouvelle campagne télé et web afin de profiter du potentiel des capsules vidéo la Fédération propose donc d'utiliser différents médias d'envergure, en mettant de l'avant un médium « in », la capsule vidéo, et ainsi favoriser le trafic sur le site *pourquoichasser.com* (capsules francophones) et le nouveau site *whyhunt.com* (capsules anglophones), où l'on retrouve une foule de renseignements sur l'importance de la chasse, comment s'y initier ou comment devenir chasseur, la saine gestion de la faune, la conservation, la valeur nutritive de la venaison et plus encore.

Stratégie générale de la phase 2 : Poursuivre les investissements de la phase 1 avec l'ajout de médias d'envergure, dont une campagne Google Adwords et Zoom Média, et ainsi favoriser le



trafic sur le site pourquoichasser.com (capsules francophones) et le nouveau site whyhunt.com (capsules anglophones).

Résultats attendus :

L'objectif général de la campagne « La Chasse » était de modifier les perceptions envers la chasse et susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs. L'outil de communication principal de notre projet était les capsules de promotion de la chasse.

De façon plus spécifique, nous désirions ainsi investir dans une toute nouvelle campagne télé et web afin de profiter du potentiel des capsules vidéo. Pour ce faire, nous avons projeté concentrer les investissements dans les chaînes spécialisées RDS et Ztélé.

Puisque les capsules réfèrent à la fin au site pourquoichasser.com, notre indicateur pour cette campagne était le suivant : générer le plus grand nombre de visites sur le site pourquoichasser.com.

Résultats obtenus :

La campagne a généré, sur une période de deux mois et demi, 9 345 visites sur le site pourquoichasser.com. Il s'agit de la meilleure performance qu'ait connue le site depuis sa création en 2008.

- La campagne télé a certainement rejoint un grand nombre de gens de notre clientèle cible. Quoiqu'elle n'ait pas fait l'objet de beaucoup d'articles dans les médias, les échos reçus nous font croire qu'elle a touché beaucoup de gens et qu'elle a bénéficié d'un bon réseau de bouche à oreille;
- La campagne télé a bien rejoint la cible plus jeune convoitée et renvoie une image actuelle de la chasse;
- La campagne a généré un très fort achalandage sur le site pourquoichasser.com, qui est reconnu pour contribuer positivement à l'image de la chasse en apportant une vision différente de l'image traditionnelle.

Le site whyhunt.com n'a pas obtenu d'achalandage marqué. Seulement 209 visites ont eu lieu durant la campagne. Toutefois, une entente récente avec la chaîne Wild TV devrait nous permettre d'augmenter cet achalandage puisque nous obtiendrons :

- Pour une durée de 4 semaines, 3 capsules anglais en publicité par jour;
- La publication de trois messages sociaux, redirigeant les chasseurs vers le site whyhunt.com;
- Une bannière en rotation sur wildtv.ca pour une durée d'un mois;



Au sujet de la campagne adwords, voici quelques résultats intéressants :

- La campagne 2012 a généré 2 476 clics vers le site, soit près du double de la campagne 2011;
- Le coût par clic moyen de 0,80\$ est excellent. C'est bien en dessous du résultat de 2011, qui était de 1,07\$;
- La campagne Adwords a généré environ 30% du trafic du site lors de la durée de la campagne.

2.2 Partage du territoire de chasse

En 2012, la FédéCP avait fait une demande auprès du programme de réinvestissement dans le domaine de la faune. Cette demande visait à poursuivre les efforts investis en 2011 afin de véhiculer la bonne entente et le partage respectueux des territoires de chasse.

Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue et nous n'avons pu produire des affiches supplémentaires *Partageons la forêt*. Le site Internet *partageonslaforet.com* est quant à lui, toujours en ligne.

La FédéCP a redéposé une demande auprès du programme de réinvestissement dans le domaine de la faune en 2013 afin de pouvoir réimprimer des affiches et les distribuer partout en région.

2.3 Comité sauvagine : nouvelles pour les sauvaginaires

Chaque année, les sauvaginaires, particulièrement les chasseurs de grandes oies des neiges, attendent impatiemment les résultats des travaux d'inventaire qui permettent de connaître le nombre d'oies qui composent la population de ce magnifique gibier. Les chasseurs savent très bien qu'une population nombreuse est signe de possibilités intéressantes de récolte l'automne venu. Au printemps 2012, les chercheurs du Service canadien de la faune (SCF), aidés de scientifiques de l'Université Laval, ont établi la taille du troupeau à 1 005 000 individus, avec une variation possible de plus ou moins 85 000 oiseaux. Rappelons que cet inventaire est réalisé à partir de photos aériennes prises en une seule journée sur l'ensemble du troupeau lorsqu'il séjourne au Québec dans les premiers jours de mai, alors qu'il est en pause avant de rejoindre l'extrême arctique canadien. Le décompte est soumis à des calculs statistiques afin de déterminer le nombre total d'oies. Pour les chasseurs, il est excitant de penser que les oies seront au rendez-vous dans les prochains jours pour la récolte printanière de conservation.

Pour leur part, les membres du Comité sauvagine s'étaient réunis le 21 janvier 2012 sous la présidence de M. Marc Renaud, responsable du dossier sauvagine. Ils ont à cette occasion adopté, sous forme d'une résolution, une proposition de modification réglementaire qui a été transmise au Service canadien de la faune. Celle-ci concernait l'obligation de conserver une aile sur les oiseaux abattus à la chasse, considérant que des nouvelles techniques permettent d'identifier des gibiers en cas de soupçons de braconnage et que les notions de salubrité vont totalement à l'encontre de cette pratique instaurée il y a longtemps. Il a donc été décidé de



demander au SCF d'abandonner la réglementation qui oblige à conserver une aile sur les oiseaux abattus à la chasse et de prévoir des tests d'ADN si toutefois l'identification d'oiseaux s'avère nécessaire. Il a été suggéré au SCF de vérifier le respect de cette mesure par les chasseurs dans leurs enquêtes annuelles auprès de ces derniers. De son côté, le SCF a mentionné qu'il étudierait la question et présenterait bientôt une proposition aux chasseurs à cet égard.

Les membres du comité sauvagine ont aussi transmis au SCF son opposition à la proposition de faire passer de quatre à huit la limite de récolte quotidienne de bécasses d'Amérique pour les chasseurs non-résidents du Québec. La FédéCP a plutôt décidé d'appuyer le Club des bécassiers du Québec, qui s'opposait à ce changement. Le SCF a finalement laissé tomber cette proposition et conservera le statu quo.

Par ailleurs, le SCF a présenté l'automne dernier, lors de la rencontre de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs, les demandes de modifications réglementaires qu'il a soumises au gouvernement fédéral en regard de la sauvagine. L'objectif est d'améliorer l'expérience de chasse aux oiseaux migrateurs. Il est intéressant de constater que toutes ces propositions sont issues de réflexions du comité sauvagine.

- Allongement de la saison de chasse à 107 jours;
- Augmentation des limites quotidiennes et de possession de canard noir;
- Possibilité d'abolir les limites de possession pour les espèces surabondantes;
- Élimination de la restriction d'utiliser uniquement des appelants d'oie des neiges avec l'emploi d'un enregistrement électronique;
- Abolition de la limite de possession pour les bernaches du Canada;

2.4 Changements réglementaires; refus temporaire pour la chasse au lynx

En février dernier, la FédéCP demandait au secteur Faune Québec de prévoir l'inscription du lynx du Canada à la liste des petits gibiers chassés et de prévoir une saison de chasse pour cet animal. Cette demande a temporairement été refusée.

Pour la FédéCP, la venue du lynx parmi les gibiers chassés aurait augmenté les occasions de chasse au petit gibier et bonifié l'offre, en accord avec un partage équitable des ressources fauniques entre tous les utilisateurs. Afin d'assurer d'une bonne gestion de cette activité, il avait été suggéré que la même limite de récolte soit appliquée aux chasseurs et aux piégeurs, et que toute récolte de lynx, que ce soit par la chasse ou par le piégeage, soit obligatoirement déclarée. Aussi, comme le cycle d'abondance de ce gibier est variable, une ouverture variable des zones où la chasse serait permise était demandée.



Cette demande de la FédéCP a été refusée par Faune Québec, qui invoque le besoin de faire une analyse plus approfondie lors de la refonte du prochain plan de gestion de l'espèce. Il s'agit donc d'un dossier à suivre.

2.5 Caribou; maintien de mesures de gestion inéquitable

En novembre 2011, les craintes de la FédéCP et du responsable du dossier caribou Monsieur, André Poulin, de voir devenir permanentes les mesures temporaires de gestion du caribou instaurées en 2010 se sont malheureusement concrétisées. Malgré les résultats des inventaires de l'été précédent qui ont démontré que le troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles se situe à un niveau élevé avec 420 000 individus, et que le ministère parle de population stable, il est désolant de constater que les modalités de chasse déterminées dans le plan de gestion ayant cours ne sont toujours pas respectées.

Rappelons qu'en février 2010, la FédéCP apprenait avec déception de la part du MRNF que des mesures de gestion temporaires allaient être appliquées pour la saison de chasse 2010-2011 sur le troupeau de caribou de la rivière aux Feuilles, par mesure de précaution, en attendant l'inventaire de l'été 2011. Les membres de la FédéCP avaient alors tenté de comprendre le bien-fondé de cette décision, alors qu'aucun argument scientifique ne la supportait. L'application des nouvelles mesures réglementaires signifiait que les chasseurs devraient endurer une baisse de 75 % des permis qui leur sont alloués, ce qui constituait un non-sens. Cette situation prévaut toujours et la FédéCP demande un retour aux règles établies par le plan de gestion.

Lorsque questionné quant aux raisons qui motivent la baisse de prélèvement sur les caribous de la rivière aux Feuilles, le MDDEFP mentionne qu'il faut établir des similitudes entre la situation de ce troupeau et celui de la rivière George, en très fort déclin. Pourtant, les réalités biologiques et sociales des régions respectives où se trouvent ces deux troupeaux sont totalement différentes. En effet, la harde de la rivière George a subi, jusqu'à récemment, un fort prélèvement de la part des chasseurs du Labrador et des Autochtones, ce qui n'est pas le cas du troupeau de la rivière aux Feuilles sur lequel les chasseurs prélevaient, avant même les présentes restrictions, moins de 3 % d'individus.

En tenant compte de ces incongruités et des mesures réglementaires additionnelles qui ne figuraient pas au plan de gestion initial, tels la contrainte pour les chasseurs d'abattre seulement les caribous porteurs de bois de 15 centimètres ou plus et le retard de la saison de chasse sportive de deux semaines dans les zones 22A et 22B, il est légitime de craindre que les nouvelles règles finissent par porter un sérieux coup à la popularité de la chasse sportive au caribou au Québec. Mais il est aussi à considérer que la FédéCP profite de toutes les occasions pour rappeler que les chasseurs souhaitent le retour des modalités précédentes et que, devant cette insistance, le MDDEFP est à réfléchir à des assouplissements au sujet des dates et de la restriction concernant la longueur des bois.



2.6 Caribou Ungava

Par ailleurs, la FédéCP, par l'entremise de son affiliation à la Fédération canadienne de la faune, continue de supporter financièrement le programme de recherche Caribou Ungava, dont l'objectif est de mieux connaître la biologie du caribou toundrique. Caribou Ungava est ce vaste programme de recherche sur l'écologie et la dynamique des populations de caribous migrateurs du nord du Québec qui est conduit par des chercheurs de l'Université Laval, de l'Université de Sherbrooke et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Sa première phase, qui se terminera en 2014, a comme objectif de mieux comprendre les facteurs qui influencent les variations d'abondance des populations de caribou, à améliorer leur gestion et à comprendre les impacts des activités industrielles sur leur écologie.

2.7 Cerf de Virginie; application échelonnée des mesures de gestion

C'est finalement en juillet 2012 qu'a été publié le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 qui était pourtant achevé depuis quelques années. Parmi les décisions prises au moment de l'élaboration du plan, plusieurs n'avaient pas encore été annoncées de façon officielle, dont l'encadrement des activités de nourrissage et l'arrivée d'un projet pilote de restriction de la taille légale des bois.

Par contre, pour une bonne part, le plan de gestion et les nouvelles mesures réglementaires qui y sont associées sont en vigueur et il semble qu'après les deux années de ce nouveau régime que les chasseurs en soient relativement satisfaits. Et cela est en soi une bonne nouvelle, car l'élaboration d'un plan de gestion n'est pas une chose aisée. Principalement parce qu'il faut atteindre des objectifs parfois difficiles notamment, dans ce cas-ci, de diminuer les risques d'introduction, au Québec, de la maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés.

Une certaine grogne existait dans les secteurs où les objectifs de densité de population ont été amenés à quatre cerfs au km². Rappelons que la FédéCP, par la voix de son représentant cerf de Virginie, monsieur Michel Dufort, a toujours exprimé qu'elle n'était pas d'accord à amener à un si bas niveau les densités de cerfs. Toutefois, les résultats de chasse de l'automne 2012 démontrent une certaine amélioration de la situation par rapport à l'année précédente avec une récolte de 59 000 cerfs, ce qui demeure en dessous des résultats historiques de 75 000 cerfs abattus en 2007.

2.8 Restriction sur la taille légale des bois de cerf de Virginie

Une nouvelle étape a récemment été franchie quant à la mise en place d'un projet expérimental sur la restriction réglementaire de récolte des cerfs mâles d'un an et demi. Lors d'une rencontre qui a eu lieu en mai 2012, le MRNF et les partenaires membres de la Table nationale de la faune ont continué à travailler sur ce projet qu'on espérait mis en place pour 2014, mais il semble que 2016 soit plutôt l'objectif du Ministère.



Lors de l'élaboration de l'actuel plan de gestion du cerf de Virginie, il avait été entendu de mettre sur pied un projet expérimental au sujet de la restriction de la taille légale des bois des cerfs de Virginie (RTLB). Ce projet expérimental aurait comme objectif de vérifier le potentiel d'une telle mesure pour améliorer l'expérience de chasse au cerf.

Il y quelques années, les populations de cerf étaient nombreuses et offraient aux chasseurs un potentiel de récolte fort intéressant. Même si les gros mâles n'étaient pas nombreux, les taux de succès à près de 40 % satisfaisaient les chasseurs. Or, depuis l'avènement du nouveau plan de gestion, qui prévoit des réductions substantielles des densités de cerfs, les conditions de chasse ont changé. L'objectif de densité, qui est maintenant de cinq cerfs/km² d'habitat partout, alors qu'il dépassait les quinze cerfs/km² d'habitat dans certains secteurs, n'offre plus les mêmes perspectives pour les amateurs.

Pour certains, la baisse du nombre pourrait être compensée par l'amélioration de la grosseur des bêtes, qui elle pourrait être améliorée en épargnant, chaque année, les mâles d'un an et demi. Cette vision émane du « Quality deer management », et c'est dans cette optique que le projet de RTLB est né. En favorisant la présence de plus grands mâles sur les territoires de chasse, on favorise l'occurrence des comportements reproducteurs et, par conséquent, l'intérêt de la chasse. Le projet expérimental permettrait tout d'abord l'instauration de la RTLB dans une seule zone de chasse et se déroulerait sur quelques années pour en vérifier les résultats. La mesure pourrait éventuellement être appliquée à d'autres territoires, selon le potentiel faunique et la volonté des chasseurs du milieu.

2.9 Petit gibier, mise en œuvre du plan de mise en valeur

Pour la FédéCP et son représentant petit gibier, Monsieur Clément Bérubé, il est indéniable que le petit gibier présente un énorme potentiel d'activités économiques et qu'il faut lui accorder une plus grande place dans les différents aspects de la gestion faunique et de la gestion des habitats. Il faut supporter et améliorer de façon sensible la popularité de ce type de chasse, reconnue pour son intérêt auprès de la relève.

En 2012, le Comité de mise en œuvre du plan de gestion du petit gibier, gouverné par le MDDEFP, a tenu sa première rencontre. Au cours de celle-ci, les participants ont tour à tour communiqué les principales réalisations menées par leurs organisations afin de contrer la désaffection globale de la relève et le déclin populaire de l'activité de chasse au petit gibier depuis 25 ans. Les réalisations de la FédéCP sont notables :

- Lancement d'un programme d'affichage pour le partage du territoire de chasse (initiative conjointe de la FédéCP et des Zecs);
- Proposition de demandes réglementaires visant à inclure les armes à feu à air comprimé de 500 pi/sec;
- Proposition de demandes réglementaires visant à instaurer une saison de chasse à l'écureuil;



- Promotion d'une campagne d'image sur la chasse (en cours depuis cinq ans) pour attirer de nouveaux adeptes de la chasse;
- Organisation d'une éventuelle Fête provinciale de la chasse;
- Mise en ligne de l'application Zone Chasse;
- Mandat en cours pour l'élaboration d'un programme de mentorat basé sur une plate-forme électronique;
- Diffusion de publicités (capsules Web financées par le RDF) destinées à attirer de nouveaux adeptes à la chasse (immigrants, femmes, étudiants et sportifs) dont les messages-clés ciblent surtout :
 - i) le plaisir intrinsèque de l'activité de chasse;
 - ii) le privilège de consommer le gibier abattu;
 - iii) la valorisation d'appartenir à un groupe.

2.10 Nouveau plan de gestion de l'orignal

Depuis l'automne dernier, le nouveau du plan de gestion de l'orignal est progressivement mis en place. Suite logique du précédent plan, celui-ci conduira à l'amélioration des populations dans les régions où ces dernières demeuraient faibles. Pour la FédéCP et pour son responsable du dossier orignal, Monsieur Serge LeRoy-Audy, le principal défi qui attend les gestionnaires au cours des prochaines années sera de maintenir cette ressource faunique à un niveau où elle stimulera la rétention de la clientèle et l'arrivée de nouveaux chasseurs. Voici les grandes lignes de ce qui se retrouve dans ce plan de gestion qui reprendra, comme éléments de fond, les ce qui a connu du succès dans le passé :

- Appliquer le principe de l'alternance 1 sur 4 (récolte autorisée des mâles adultes et des veaux tous les ans associée à la récolte autorisée des femelles adultes en 2015 et en 2019) dans les zones de chasse 10, 11E, 12 et 15N-15O (partie Laurentides);
- Appliquer la loi du mâle (récolte autorisée des mâles adultes uniquement tous les ans) dans les zones de chasse 9, 15E (partie Lanaudière) et 17;
- Conserver le statu quo dans la zone de chasse 1 (récolte autorisée des mâles adultes et des veaux tous les ans associée à la délivrance annuelle de permis de femelles adultes attribués par tirage au sort);
- Autoriser la récolte des mâles adultes, des femelles adultes et des faons tous les ans dans les zones de chasse 5, 8, 19S, 20 et 29.



Concernant les coffres d'outils, les pourvoiries à droits exclusifs profitent maintenant d'un quota sur quatre ans plutôt que triennal, et certaines peuvent profiter de périodes d'exploitation allongée à dix semaines (région 1), mais en gardant les mêmes quotas. Les zecs peuvent raccourcir la période arc-arbalète, mais par la fin seulement, sans pouvoir la diminuer à moins de cinq jours. Les réserves fauniques peuvent dorénavant accueillir des groupes de deux, trois, quatre ou cinq chasseurs.

L'automne 2012 a démontré que les actions passées ont été judicieuses, puisque 171 717 chasseurs ont acheté leur permis, un sommet pour une année restrictive, alors que 20 539 orignaux ont été abattus, en comparaison de 21 085 en 2010.

2.11 Dindon sauvage; un créneau de chasse à développer

L'instauration d'une chasse au dindon sauvage au Québec en 2008 a été pour notre organisation une réalisation exceptionnelle qui a profité à quelque 6 000 chasseurs en 2012. Cependant, même si cette chasse gagne chaque année quelques centaines de nouveaux adeptes, la mise en valeur de cette ressource demeure marginale. Le cadre de pratique prévu par la réglementation ne satisfait plus la FédéCP et, en toute logique, il faut mettre cette activité sur la voie rapide du développement. Pour ce faire, la FédéCP propose quelques modifications réglementaires :

- Devancement de la date d'ouverture de la saison de chasse pour toutes les zones de chasse du Québec ;
- Allongement de la période de chasse dans les zones de chasse 4, 5, 6, 8 et 10;
- Ouverture de la chasse aux non-résidents du Québec. (cette permission devrait être accordée aux chasseurs provenant d'états qui permettent aux Québécois de chasser chez eux en vertu de la certification québécoise. Les chasseurs d'autres juridictions devraient toutefois démontrer qu'ils possèdent une certification reconnue par notre gouvernement, ou encore qu'ils ont suivi et réussi la formation donnée par Sécurité nature);
- Limite de deux dindons lors de la chasse printanière dans les régions de grande abondance;
- L'instauration d'une chasse d'automne dans les régions de grande abondance avec une limite d'un dindon par automne par chasseur;
- Le maintien intégral d'une saison de chasse dans toutes les régions du Québec.



Tableau 2 : Nombre de permis vendus pour la chasse au dindon et nombre de dindons récoltés par la chasse entre 2008 et 2011.

Année	Nombre de permis vendus	Nombre de dindons récoltés
2008	2277	584
2009	3475	1024
2010	4488	1332
2011	5467	1496
2012	6549	2068

Nous demeurons toutefois inquiets du peu d'enthousiasme du MDDEFP qui affirme que toute modification ultérieure passera par la mise en place d'un plan de gestion de l'espèce, alors que nous constatons que la mise en place d'un tel plan exige plusieurs années. L'échéancier d'ailleurs fixé pour la mise en place du premier plan de gestion de cette espèce est 2016, une aberration lorsqu'on sait que les principaux paramètres de gestion sont déjà réglementés et que la chasse actuelle résulte en une récolte de moins de 5 % de la population.

Devant la situation actuelle où l'on assiste à une propagation rapide de l'espèce partout dans le sud du Québec au-delà de la limite nord de la plaine du Saint-Laurent, ainsi que vers l'est en Chaudière-Appalaches et que le nombre et l'étendue des mentions de présence augmentent, il n'y a aucune raison pour ne pas permettre un meilleur accès à cette ressource faunique. D'autant plus que la chasse de cet oiseau se pratique en terres privées, ce qui établit un frein à son exploitation et prévient la surexploitation. La Fédération considère que le développement de la chasse au dindon sauvage devrait être accéléré afin d'atteindre certains objectifs, dont ceux de répondre aux attentes des chasseurs, de favoriser l'activité économique qu'elle peut générer et, finalement, pour réguler la taille de la population qui tend à augmenter rapidement dans les secteurs sud et ouest de la province. Il faut éviter que ce gibier ne soit éventuellement considéré comme une espèce nuisible.

2.11.1 Programme de relocalisation

C'est le 12 mars dernier, après dix années d'efforts acharnés de la part de centaines de bénévoles impliqués tout au long du projet sous la gouverne de M. Rodolphe La Salle, responsable du dossier dindon à la FédéCP, qu'a pris fin le programme de relocalisation de cette espèce.

De nouvelles populations viables et prospères de dindons sauvages sont présentes en abondance au Québec, et la FédéCP peut dire « mission accomplie ». Il faut chaudement remercier tous les bénévoles qui ont rendu possible cette belle aventure.



En 2013, ce sont 222 dindons en tout qui ont été relocalisés, dont 73 mâles et 149 femelles, de la mi-janvier au début de mars. Les oiseaux en provenance de l'Outaouais ont été relâchés en Mauricie et au Centre-du-Québec.

3. DOSSIERS GÉNÉRAUX

3.1 *Le chat domestique : une espèce sous surveillance*

La FédéCP garde toujours un œil sur le chat domestique, un animal commun au Québec. Beaucoup de gens et de familles en possèdent un, parfois plusieurs. Mais peu d'entre eux savent que ce mammifère est considéré, de par le monde, parmi les espèces exotiques envahissantes les plus dommageables. Ceci vient du fait qu'il est un prédateur extrêmement efficace et qu'il peut nuire à la biodiversité. Plusieurs scientifiques sont présentement préoccupés par ses effets sur la faune de notre province.

Tous les chats qui ne sont pas confinés à l'intérieur des maisons peuvent être la source de ces préoccupations. Que ce soit ceux qui sont laissés occasionnellement libres, ceux qui ont été abandonnés par leurs familles d'accueil et qui deviennent errants, et ceux qui naissent en nature de parents errants, ces chats apprennent à vivre en étant indépendants de l'homme et à survivre dans nos milieux naturels.

On peut craindre deux effets importants de la prédation du chat errant. Le premier est qu'en se nourrissant de petits mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et d'invertébrés, il peut avoir des effets inquiétants sur la biodiversité ou sur l'abondance de certaines populations, dont certains gibiers. D'ailleurs, dans plusieurs régions du monde, le chat est reconnu comme responsable de la disparition de plusieurs espèces animales. Une étude conduite dans l'état de Virginie permet d'estimer à 26 millions le nombre d'oiseaux qui y ont été tués par les chats sur une période d'environ un an. Dans l'état du Wisconsin, un chat errant porteur d'un collier émetteur a tué 1 690 proies en 18 mois. On y estime à 140 000 le nombre d'oiseaux gibiers de chasse tués par les chats chaque année. Autres effets du chat, la compétition alimentaire qu'il peut livrer à d'autres animaux et son rôle possible de vecteur de transmission de maladies comme la salmonellose ou la rage, autant dans les populations animales que chez l'humain.

La FédéCP considère la présence de chats errants comme un problème important pour la faune et elle s'interroge à savoir pourquoi les chats capturés lors des opérations de contrôle de la rage n'ont pas été euthanasiés. Pour les chasseurs, les chats errants représentent probablement un facteur limitant important des populations de gibiers, particulièrement dans le sud du Québec. Pour les amateurs de la nature, ils représentent un envahisseur très dommageable à la biodiversité. La FédéCP a déjà interpellé le MRNF à ce sujet, dans l'objectif que des actions de sensibilisation des citoyens à l'importance de maintenir leurs chats captifs soient initiées. Devant la grandeur des chiffres avancés par les chercheurs, et en regard de l'importance que l'on donne présentement à la



préservation de la diversité de notre faune, on peut se demander pourquoi le gouvernement tarde autant à réagir.

3.2 Maladie débilante chronique : nouvelle réglementation

La maladie débilante chronique des cervidés (MDC) est cette maladie du système nerveux qui s'attaque aux cervidés. La maladie, mortelle, est transmise par un agent pathogène nommé prion, dont on connaît peu de choses. On sait toutefois que lorsque la MDC est introduite dans une population sauvage, elle est extrêmement difficile à éliminer. La propagation se ferait par l'urine, les excréments et la salive, ou encore par les carcasses d'animaux.

Jusqu'à maintenant, aucun cas de MDC n'a été trouvé au Québec, mais la maladie est présente dans plusieurs régions du Canada et des États-Unis. Si on craint sa venue chez nous, c'est qu'elle risquerait de provoquer une baisse importante du nombre de cerfs dans notre province, ce qui, évidemment, affecterait énormément la qualité de la chasse. Présentement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prend diverses mesures afin de prévenir son apparition au Québec.

Depuis janvier 2012, il est interdit d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des testicules et autres organes internes des cerfs abattus à l'extérieur du Québec (États-Unis et Canada). En fait, vous pouvez conserver votre viande désossée, votre panache, les dents ou votre animal s'il est préparé par un taxidermiste. Vous obtiendrez toutes les précisions à ce sujet sur le site du MRNF : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/mdc.jsp>

Concernant la maladie débilante chronique, le MDDEFP a tenu en 2012 sa deuxième année de suivi en prélevant des pièces anatomiques de cerfs abattus à la chasse. Le ministère comptait sur la FédéCP pour diffuser auprès des chasseurs une invitation à participer à ce projet de recherche lors de l'enregistrement de leurs gibiers dans certains centres d'enregistrement du sud du Québec.

3.3 Gaz de schiste

La FédéCP porte constamment attention à la préservation des habitats fauniques afin de s'assurer de la pérennité des espèces sur lesquelles se pratique la chasse et la pêche. Bien que n'étant pas du tout opposée au développement économique et à l'exploitation des ressources naturelles, elle ne peut toutefois donner son aval à certaines activités qui risquent de nuire aux populations animales.

Lors d'une de leurs rencontres, les membres du conseil d'administration de la Fédération se sont justement penchés sur le dossier des gaz de schiste. Pour l'occasion, ils recevaient Monsieur Marc Brullemans, du Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie, qui est venu apporter un éclairage sur la situation. Selon cet exposé, les dangers seraient trop nombreux pour les milieux naturels de la vallée du Saint-Laurent dans l'éventualité de l'exploitation de ces gaz. Puisque de nombreux



gibiers convoités y vivent, il leur apparaît que trop d'inconnus demeurent quant à l'exploitation de ces gaz, qu'il vaut mieux éviter cette activité industrielle et préserver ainsi les nombreuses opportunités de chasse et d'activités de villégiature de ces secteurs.

En l'occurrence, les membres du conseil d'administration ont adopté pour le moment une position s'opposant à la fracturation hydraulique et à l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Pour eux, il est préférable de voir les effets réels de ce type d'exploitation afin de s'assurer que les technologies employées sont fiables à long terme et de s'assurer d'éviter les effets négatifs au niveau environnemental.

3.4 Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable

La FédéCP s'est inquiétée de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* (loi C-38) qui a été adoptée en juin 2012 par la Chambre des communes et qui prévoit plusieurs modifications légales et réglementaires affectant la préservation de l'environnement et la pérennité des espèces piscicoles du Canada. L'objectif premier de cette loi était la mise en application du dernier budget fédéral. Mais le gouvernement a profité de l'occasion pour inclure à cette loi des modifications légales et réglementaires de plusieurs natures, certaines touchant la *Loi sur les pêches*. Ce qui inquiète, ce sont les nombreuses modifications touchant l'habitat du poisson qui permettront de toute évidence le développement de certains projets industriels au détriment de la faune aquatique.

Ce qui gêne particulièrement la FédéCP, c'est que l'objectif de la *Loi sur les pêches* ne sera plus la protection de l'habitat du poisson, mais plutôt la protection des poissons qui ont un intérêt commercial, sportif ou autochtone. La nuance est grande. Les poissons exploités par l'homme font partie d'écosystèmes complexes dont il faut assurer la protection si l'on souhaite pouvoir en exploiter les ressources. On ne peut protéger une espèce si l'on n'assure pas la protection de ses proies ou des lieux essentiels à ses cycles vitaux, particulièrement lorsqu'on considère que les pressions défavorables envers les écosystèmes continueront de s'amplifier dans le futur. La notion de dommages sérieux, introduite dans la loi, traite bel et bien de la mort des poissons, ou de la destruction d'habitat, mais elle s'adresse seulement aux poissons ayant un intérêt commercial, sportif ou autochtone et ne peut suffire à la protection adéquate des communautés aquatiques.

La FédéCP considère qu'il s'agit d'un recul que de substituer la protection des pêches à la protection de l'habitat du poisson. Au cours des dernières décennies, les sciences biologiques ont pu démontrer toute l'importance des interactions entre les différents niveaux de vie au sein des écosystèmes, aquatiques ou autres. L'atteinte à une seule des mailles d'une chaîne trophique peut provoquer l'effondrement d'un écosystème, notamment d'une ressource que l'on exploite. Nous espérons que le gouvernement sera vigilant lorsque viendra le temps d'élaborer les règlements découlant de cette loi et qu'il s'assurera de consulter formellement ses partenaires des secteurs fauniques et environnementaux dans la gestion des ressources piscicoles.



Étant donné l'importance de ce dossier, la FédéCP a transmis une demande formelle, en tant que Partenaire de la Table nationale de la faune (TNF), pour que le MDDEFP suive le dossier et demeure en contact avec le gouvernement fédéral à ce sujet. Des rencontres ont eu lieu entre les deux paliers de gouvernement et l'état du dossier est rapporté aux membres lors des rencontres de la TNF.

3.5 La salle d'exposition

Le 3 avril 2012, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et Sécurité nature ont inauguré la salle d'exposition permanente *La chasse et la pêche : un héritage culturel et social à protéger* au sein même de leur siège social à Saint-Augustin-de-Desmaures. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Trois thèmes majeurs sont abordés d'une façon éloquente : l'héritage légué par les générations précédentes, les projets phares en aménagement de la faune et l'ingéniosité et la beauté des accessoires de chasse et de pêche à travers le temps. Ces lignes directrices ont fait l'objet d'une planification rigoureuse et grâce à l'ingéniosité de la firme GID Design, elles se sont transformées en un espace d'interactivité captivant.

L'objectif de ce projet est de donner une vitrine aux chasseurs et aux pêcheurs afin de montrer l'importance de conserver les habitats et le rôle prépondérant que ceux-ci jouent dans la préservation de la richesse faunique du Québec. Le site démontre par la même occasion l'impact positif des projets de mise en valeur et de conservation faunique qui sont mis en œuvre partout dans les régions du Québec. En définitive, cet accomplissement s'inscrit directement dans les valeurs et la mission de la FédéCP. Il servira à sensibiliser et à éduquer la population pour agrandir la communauté afin que la tradition se poursuive au-delà des individus et qu'elle évolue au même rythme que notre société.

Le projet de la salle d'exposition était prévu dès le début de la construction du nouveau siège social. C'est-à-dire qu'en 2009, un endroit spécifique avait été planifié en fonction d'accueillir la future salle d'exposition permanente. Le site et le Boisé héritage faune qui l'entoure, développés à leur plein potentiel, renferment les capacités nécessaires et le pouvoir de mieux faire connaître les raisons d'être des activités cynégétiques et halieutiques, renforçant ainsi la défense des droits des adeptes.

Le projet de la salle d'exposition a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du réinvestissement dans le milieu de la faune.



4. ACTIVITÉS ANNUELLES ET AUTRES PROGRAMMES

4.1 *Fauniquement femme Latulippe*

Encore une fois en 2012, le séjour de pêche Fauniquement femme en a comblé plus d'une. Vingt-huit femmes de tous âges se sont réunies du 6 au 8 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche, réservée à la gent féminine.

Pour cette quatorzième année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine *Remington*, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été des plus choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe, chaque participante repartant entre autres avec leur propre canne à pêche, étui et coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse avec les femmes avec de nombreux cadeaux qui seront des plus utiles lors des prochaines sorties de chasse, de pêche et de plein air de ces amantes de la nature.

4.2 *Les salons*

En 2012, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La FédéCP a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Nous avons également été représentés au Salon national de la pourvoirie de Montréal.

4.3 *Le super-bénéfice d'Héritage faune*

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a tenu son treizième super-bénéfice annuel. Le vendredi 23 novembre, près de 300 convives se sont réunis à l'Hôtel Plaza de Québec. Sous le thème *Chasseurs, pêcheurs et fiers de l'être*, la tenue de cette soirée aura permis d'amasser près de 75 000 \$.

Chaque année, cet argent est redistribué en bourses « Relève », qui permettent aux associations de chasse et de pêche membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de développer et de réaliser des projets favorisant la relève à la chasse et à la pêche.

De nombreux commanditaires ont aussi contribué à amasser des sommes importantes en donnant des objets pour les enchères criées et silencieuses. Plusieurs personnes ont également alloué de leur temps afin de faire de cette soirée une réussite. Héritage faune tient d'ailleurs à remercier



monsieur Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval pour son engagement en tant que président d'honneur pour ce treizième souper-bénéfice.

La quatorzième édition du souper-bénéfice 2013 aura lieu le 22 novembre. L'événement aura encore lieu à l'hôtel Plaza. Cette année encore, la soirée sera animée d'un cancan silencieux ainsi que de nombreux tirages et prix de présence. Une invitation a été lancée aux membres des conseils d'administration d'Héritage faune, de Sécurité nature et de la FédéCP afin de solliciter leur aide pour trouver des commanditaires et vendre des billets du souper pour la prochaine édition. La participation de ces derniers garantit le succès de l'activité.

5. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

En septembre 2012, le changement de garde au sein du gouvernement provincial a mené à une restructuration de l'appareil gouvernemental. C'est ainsi que le secteur faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a déménagé et est maintenant sous la responsabilité du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Monsieur Yves-François Blanchet.

Notre organisation a travaillé avec les autres grandes fédérations, (Fédération des pourvoiries du Québec, Fédération des Trappeurs gestionnaires du Québec, Fédération québécoise pour le saumon atlantique et Zecs Québec) pour faire atterrir le secteur faune avec le moins de dommages possibles dans ce nouveau ministère. Présentement, nous avons l'écoute du ministre et espérons que les futures rencontres porteront fruit. Il semblerait que l'intégration des effectifs serait terminé à l'automne 2013.

6. ARMES À FEU

6.1 Registre des armes à feu

L'élection d'un nouveau gouvernement, en 2012, a relancé les débats sur l'enregistrement des armes à feu. En effet, le gouvernement du Parti Québécois a décidé d'aller de l'avant avec son propre registre des armes à feu, afin de compenser pour l'abolition du registre canadien survenu en 2011. Étant donné la situation économique actuelle du Québec, la FédéCP soutient qu'il est prioritaire et essentiel d'investir des sommes dans des programmes sociaux ayant une véritable portée sur le contrôle de la criminalité plutôt que dans un registre qui s'est avéré être un véritable gouffre financier au niveau fédéral. La FédéCP rappelle que le permis d'armes à feu (PAF) est un moyen de contrôle efficace et éprouvé.



Les fonds publics pourraient être utilisés de manière beaucoup plus efficace pour le développement de programmes d'éducation axés sur le renforcement des pratiques sécuritaires du maniement des armes à feu, la création d'un cadre de sensibilisation du public à l'utilisation des armes à feu, le financement de programmes soutenant les jeunes en milieux défavorisés et les victimes d'actes criminels, entre autres.

La FédéCP réitère également qu'un registre québécois des armes longues, tout comme le défunt registre canadien, serait inutile et n'assurerait en rien la sécurité de la population ni celle des policiers. De plus, considérant la situation économique actuelle du Québec, il est aberrant que le gouvernement veuille aller de l'avant avec cette mesure, qui engendrerait des coûts exorbitants pour les contribuables.

La FédéCP soutient aussi l'importance de l'entreposage sécuritaire des armes à feu, notion qu'elle a toujours prônée dans ses cours de formation, avant même que des obligations légales viennent encadrer cette mesure. C'est la connaissance des notions d'entreposage sécuritaire des armes à feu qui en fin de compte sauve réellement des vies.

De plus, la FédéCP trouve inconcevable que le gouvernement du Québec veuille imputer aux agents de protection de la faune (APF) une responsabilité quant à l'application de la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu* et de ses règlements. Les APF ont comme rôle de veiller au respect de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de protéger la pérennité de nos patrimoines naturel et faunique. Le nombre réduit d'agents dans les forêts du Québec et les exigences administratives déjà complexes font en sorte que leur tâche est déjà lourde. Pour les chasseurs et les pêcheurs, ces ressources doivent demeurer exclusivement au service de la protection de la faune et de ses habitats. La FédéCP a toujours travaillé en étroite collaboration avec les APF et croit, pour cette raison, que l'ajout de cette fonction aux APF générerait une surcharge de travail inutile qui les détournerait de leur mandat central. La FédéCP s'oppose à ce que des énergies ou des sommes d'argent provenant de la protection de la faune soient utilisées pour le contrôle des armes à feu.

Finalement, ce projet de loi comporte plusieurs aberrations et absurdités, dont :

- Dorénavant, une demande d'enregistrement d'une arme à feu qui n'a jamais été enregistrée devra être accompagnée d'une attestation de vérification de l'arme;
- Lors du processus de transfert de la propriété d'une arme à un tiers, il faudra remplir le formulaire prescrit et le transfert de la propriété sera différé jusqu'à l'obtention d'un numéro de certificat d'enregistrement;
- Le titulaire d'un certificat d'enregistrement d'une arme à feu doit le signer dès qu'il le reçoit faute de quoi cette « infraction » est passible d'une amende variant de 100 \$ à 300 \$;



- Le titulaire d'un certificat d'enregistrement d'une arme à feu doit aviser le ministre, au moyen du formulaire prescrit, de tout changement aux renseignements fournis, ce dans un délai de sept jours;
- Une arme vendue devra nécessairement se faire graver à chaque changement de propriétaire.

La FédéCP suivra de très près ce dossier, tout comme elle l'a fait au niveau fédéral. Elle a par ailleurs indiqué au gouvernement qu'elle souhaitait être invitée en commission parlementaire lorsque le projet de loi sera étudié afin d'y faire valoir les opinions des chasseurs.

7. NOUVEAUTÉS

7.1 Boîte à outils

La boîte à outils des associations qui avait été transférée sur un CD en 2008 se retrouve maintenant en ligne sur le site de la FédéCP. Le personnel des communications a élaboré une procédure afin d'indiquer la façon d'accéder à la boîte à outils. Cette procédure a été envoyée à toutes les associations membres de la FédéCP. Elle a également été remise lors de la réunion du conseil d'administration de la FédéCP le vendredi 12 avril 2013.

7.2 Réinvestissement dans le domaine de la faune

Au cours des dernières années, la FédéCP est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets dans le cadre du volet Relève et mise en valeur, qui repose sur les sommes récoltées par l'augmentation du prix des permis de chasse, pêche et piégeage.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, pêche et piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extrasectorielles;
- La communication et la promotion.

Depuis les débuts du programme, la FédéCP a reçu du financement pour la réalisation de plusieurs projets qui portent d'une part sur le renouvellement de la clientèle des activités de chasse, pêche et piégeage et, d'autre part, sur la mise en valeur de la ressource faunique dans l'optique d'en optimiser et d'en développer l'exploitation.



Les investissements visés devaient se faire en prenant en compte la préservation des habitats, les impératifs du développement économique, l'acceptabilité sociale de même que le respect de la capacité de support des écosystèmes, et ce, au bénéfice des citoyens, notamment dans les régions.

7.2.1 Mise en ligne du document Valeurs et éthique du chasseur québécois

Le premier objectif de ce projet était d'effectuer les mises à jour qui s'imposent à notre actuel Code de comportement du chasseur qui a été édité pour la dernière fois en 1999, en version papier.

Le second objectif était de transposer le code sur Internet et de l'adapter au goût du jour. Cela permettra d'effectuer, au fil des ans, les modifications ou certaines corrections sans avoir à reproduire l'entièreté du document.

Le dernier objectif est indubitablement de poursuivre la mission d'éducation que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs s'est donnée. Ceci se réalise par les cours du Programme d'éducation en sécurité et conservation de la faune (PESCOF), ainsi qu'en fournissant de l'information pertinente et facile d'accès pour tous les chasseurs, surtout pour la relève.

7.2.2 Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage

Ce projet, lui aussi basé sur une application Internet, a comme objectif de faciliter les échanges entre les chasseurs, particulièrement ceux expérimentés et ceux de la relève. Le projet a été divisé en deux approches. La première, expérimentale, répond aux besoins des chasseurs de petit gibier du Centre-du-Québec. La seconde concerne le montage d'une structure générale électronique proposant un modèle d'opération utile à toutes les régions du Québec.

7.2.3 Collecte des données dans les régionales et Carte interactive d'accès aux plans d'eau

L'objectif de ce projet maintenant terminé était de récupérer les données en provenance des régions du Québec afin de constituer la base de la carte interactive d'accès aux plans d'eau, en ligne depuis le 26 mars dernier. Ce site Internet, nommé *allonspecher.com*, a aussi été réalisé dans l'esprit de stimuler l'intérêt pour la relève et de faciliter le transfert d'information concernant les accès aux plans d'eau aux pêcheurs, mais aussi à tous les citoyens du Québec.

Il faut préciser qu'un financement supplémentaire a été utilisé afin de préparer l'aspect marketing du projet. En effet, des efforts considérables doivent être réalisés dans ce genre de projets afin de bien médiatiser et préparer les documents visant à faire connaître le produit partout au Québec, et ainsi assurer sa découverte par les citoyens.



7.2.4 Campagne Image de la chasse – Volet 4

Le but de cette campagne était de poursuivre les investissements de la phase 1, c'est-à-dire les capsules qui ont été effectuées en 2011. Avec l'ajout de médias d'envergure, dont une campagne Google Adwords et Zoom Média, le but était de favoriser le trafic sur le site pourquoichasser.com (capsules francophones) et le nouveau site whyhunt.com (capsules anglophones).

La campagne a généré, sur une période de deux mois et demi, 9 345 visites sur le site pourquoichasser.com. Il s'agit de la meilleure performance qu'ait connue le site depuis sa création en 2008. (Voir section DOSSIER CHASSE pour le résumé complet)

7.2.5 Zone Chasse

La FédéCP, en collaboration avec Sogix, lançait en août 2012 la première application mobile consacrée uniquement à la chasse. Ce projet se voulait audacieux, puisqu'il va où personne n'a jamais été au Québec en terme de transfert d'information vers les chasseurs.

Cette application novatrice pour iPhone permet aux chasseurs de connaître les zones de chasse, les espèces qu'on peut y chasser et la réglementation propre à chacune. L'application présente également des conseils d'experts du magazine Sentier CHASSE-PÊCHE ainsi que des offres publicitaires de Can-Am. Zone Chasse permet de découvrir de nouveaux lieux pour pratiquer la chasse et accompagne l'utilisateur dans toutes ses démarches. L'application Zone Chasse améliore grandement la qualité de l'offre de produits et services fauniques.

Il est possible de télécharger gratuitement Zone Chasse sur l'App Store. Le produit est disponible pour les iPhones de types 3GS, 4, 4S et 5. De plus, cette application peut être utilisée indépendamment d'une connexion à Internet ce qui rend son utilisation vraiment pratique en situation de chasse.

Moins de six mois après son lancement, l'application présente des résultats très satisfaisants. Les analyses statistiques effectuées au cours des deux premières semaines de janvier ont démontré que plus de 7200 chasseurs ont téléchargé l'application sur l'App Store. Ces derniers ont totalisé plus de 37 000 visites sur l'application pour un total de plus de 700 000 pages visitées. Non seulement les chasseurs utilisent cette application, mais l'apprécient grandement puisqu'elle obtient une note générale de 4/5 sur l'App Store.

De plus, la page Facebook de Zone Chasse cumule près de 1820 « fans ». Cette même page a une portée hebdomadaire moyenne de 5000 personnes depuis les trois derniers mois. En moyenne, près de 70 personnes visitent chaque jour cette page. Les « fans » de la page Facebook se situent à 72 % dans la tranche d'âge des 25 à 54 ans. Ces chiffres sont très satisfaisants et confirment l'intérêt et la nécessité des chasseurs pour une application mobile de la sorte. Nous avons fait une demande de financement pour 2013-2014 afin de pouvoir développer la même application, mais sur la plateforme Android et optimisée pour les tablettes.



7.3 Internet : section multimédias

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est fière de dévoiler son plus récent outil, ajouté afin de bonifier son site Internet. Une nouvelle plateforme multimédia est désormais en ligne, à même le www.fedecp.com.

Cet outil vise entre autres à poursuivre les efforts de transfert efficace d'information vers les nombreux membres et bénévoles de la FédéCP, qui sont des porte-parole inestimables partout en région et pour qui il est important de pouvoir traduire en images les résultats concrets des multiples projets de leur fédération.

Sur la page d'accueil du www.fedecp.com, le nouvel onglet « Multimédias » redirige l'utilisateur vers un menu, où deux choix s'offrent à lui. Les sections « Photos » et « Vidéos » sont faciles à utiliser et permettent aux membres et bénévoles de partout au Québec de prendre connaissance des projets en cours et passés.

Dans la section « Photos », les usagers pourront découvrir des clichés du siège social de la FédéCP, dont l'édifice a remporté des prix pour sa beauté architecturale. Quant à la section « Vidéos », elle est directement liée avec la chaîne YouTube de la Fédération. On y retrouve actuellement des vidéos éducatives et promotionnelles concernant les activités de chasse et de pêche.

Cet ajout s'inscrit dans un désir d'améliorer les outils de communication de la FédéCP et de faire de son site un outil de référence tant pour les chasseurs et pêcheurs aguerris que pour les néophytes.



8. REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, aux présidents régionaux, aux directeurs de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et aux présidents de nos nombreuses associations. Je tiens à souligner la présence des associations membres qui, par leur support, permettent à notre fédération de se développer et de garder sa force vive.

Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF ainsi que les employés de la Fédération et de ses deux filiales :

8.1 Les administrateurs de la Fédération

- Pierre Latraverse, président
- Gilles Jacques, trésorier
- Rodolphe La Salle, secrétaire
- Pierre Caron, directeur
- André Poulin, directeur
- Marc Renaud, directeur
- Marcel Simard, directeur
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Gilles Brassard, représentant FédéCP - Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Marc Leclerc, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Richard Blais, président FédéCP - Mauricie
- Michel Dufort, président FédéCP - Estrie
- Réal Ducharme, représentant FédéCP - Outaouais
- Clément Bérubé, président FédéCP - Abitibi-Témiscamingue
- Éric Desbiens, président FédéCP - Côte-Nord
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Michel Hébert, président FédéCP - Lanaudière
- Michel Fortin, représentant FédéCP - Laurentides
- Pierre Bertrand, représentant FédéCP - Montréal-Laval-Montérégie
- Yvon Couchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec



Depuis cette année, compte aussi les personnes suivantes parmi son conseil d'administration :

- Mélanie Girard, président FédéCP - Saguenay-Lac-st-Jean, qui remplace maintenant Marcel Simard
- Bob Bélanger, président FédéCP – Capitale-Nationale, qui remplace maintenant Marc Leclerc
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord, qui remplace maintenant Éric Desbiens

8.2 Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Brigitte Lemay (en remplacement du congé de maternité de Marjorie Alain), responsable des relations publiques
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste

Héritage faune :

- Pascal Alarie, coordonnateur

Sécurité nature :

- Anne-Audrey Boissonnault (remplacement congé de maternité pour 2013), responsable des relations publiques
- Éric Vallières, contrôleur
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Lise Duchesneau, secrétaire
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Jessika Guay Plamondon, agente à la comptabilité
- Édith Rosa, PESCOF
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature : Monsieur Gilles Martin.